

Rapport mensuel du SIPPT

Novembre 2009

SIPPT

Aperçu des activités

Rapport CPPT

Réalisé

Rapport mensuel du SIPPT

Réalisé

Analyse de la législation

Réalisée, pas de nouveauté.

Visite des lieux de travail avec les pompiers

La visite des lieux de travail a été réalisée sur le site d'Outremeuse le jeudi 8 et le mardi 20 octobre 2009.

Plan des bâtiments

Les plans seront réalisés avec l'aide de Monsieur Servais.

Posters machines

La réalisation de ces posters font l'objet d'un travail de classe avec le professeur d'ergonomie.

Contrôle des extincteurs par nu-swift

Le contrôle sera effectué les 17 et 18 décembre 2009 sur le site d'Outremeuse.

Relations avec le SEPPT

La grippe A(H1N1)

Nous ne sommes pas considérés comme étant un groupe à risque. Il faut sans doute considérer que les collègues qui se posent des questions à propos de la vaccination s'informent auprès de leur médecin traitant.

La vaccination contre la grippe saisonnière

J'attends les informations du Cési à propos de l'organisation à l'ESA, de la vaccination contre la grippe saisonnière.

La visite des lieux de travail

Le Docteur Verhaeren nous a proposé d'effectuer en sa compagnie la visite des lieux de travail le mercredi 2 décembre. Le matin sera consacré au site d'Outremeuse et l'après-midi au site de la rue Louvrex.

Inventaire « asbeste »

Le rapport des visites des 10 mars, 8 avril et 7 juillet 2009 nous a été envoyé.

Il y a de l'amiante sur le site d'Outremeuse. En plus de ce qui a été relevé de manière ponctuelle et informelle dans les caves et dans les greniers.

B3, rez, 004 et 003, dalles de linoléum, information nécessaire, pictos à placer.

B5, rez, 022-027, plaques de faux-plafond, information nécessaire, pictos à placer.

A2, premier étage, tablettes de fenêtre, information nécessaire, pictos à placer.

Je propose de réfléchir à l'évacuation du linoléum du B3 et de pousser la recherche de plaques de faux-plafond qui ressemblent à celles qui contiennent de l'asbeste, et ce, avant d'évaluer à nouveau la situation.

Devis pour la réalisation d'une enquête ergonomique (méthode DEPARIS) au service technique.

Crf : <http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=2740>

Méthode de dépistage participatif des risques (DEPARIS):
Procédure d'utilisation de la grille

Procédure d'utilisation de la grille

1. Information par la direction sur les objectifs poursuivis et engagement de celle-ci de tenir compte des résultats des réunions et des études.
2. Définition d'un petit groupe de postes formant un ensemble, une "situation" de travail.
3. Désignation d'un coordinateur par la direction avec l'accord des travailleurs.
4. Préparation du coordinateur: il lit DEPARIS en détail et se forme à son utilisation. Il adapte l'outil à la situation de travail concernée en modifiant des termes, en éliminant certains aspects non concernés, en transformant d'autres, ou encore en ajoutant des aspects supplémentaires.
5. Constitution d'un groupe de travail avec des travailleurs-clés de la situation de travail concernée, désignés par leurs collègues et leurs représentants et de personnels d'encadrement technique choisis par la direction. Il comprend au moins un homme et une femme en cas de groupe mixte.
6. Réunion du groupe de réflexion dans un local calme près des postes de travail.
7. Explication claire par le coordinateur du but de la réunion et de la procédure.
8. Discussion sur chaque rubrique en se concentrant sur les aspects repris sous cette rubrique et en s'attardant, non pas à porter un score, mais à ce qui peut être fait pour améliorer la situation, par qui et quand à ce pour quoi il faut demander l'assistance d'un préventeur à déterminer rapidement le coût des mesures d'amélioration proposées et l'impact qu'elles peuvent avoir sur la qualité du produit et sur la productivité: jugement en terme de pas (0), peu (€), moyennement (€€) ou très (€€€) coûteux globalement pour les 3 critères: coût direct, qualité du travail et productivité.
9. Après la réunion, synthèse par le coordinateur en mettant au net les rubriques utilisées, contenant les informations détaillées ressortant de la réunion la liste de solutions envisagées avec indication de qui fait quoi et quand la liste des points à étudier plus en détails avec les priorités.
10. Présentation des résultats aux participants, révision, ajouts...
11. Finalisation de la synthèse.
12. Présentation à la direction et aux organes de concertation.
13. Poursuite de l'étude pour les problèmes non résolus, facteur par facteur, au moyen des méthodes de niveau 2, Observation, de la stratégie SOBANE.

Le texte suivant peut aider à préciser le but de la réunion:

"Au cours de la réunion, nous allons passer en revue tous les aspects techniques d'organisation et de relation qui font que le travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.

L'objectif n'est pas de savoir si c'est facile ou agréable à 20, 50 ou 100 %.

Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, tout de suite, dans 3 mois et plus tard pour que ce soit plus efficace et plus agréable. Il peut s'agir de modifications techniques, de nouvelles techniques de travail, mais aussi de meilleures communications, de réorganisation des horaires, de formations plus spécifiques.

Pour certains points, nous devrions arriver à dire ce qu'il faut changer et comment concrètement le changer.

Pour d'autres, des études complémentaires devront être réalisées.

La Direction s'engage à établir un plan d'actions dans le but de donner suite au mieux à ce qui sera discuté."

Propositions

Achat de DEA et formation des secouristes

Le Cési nous apporte des précisions quant à la formation des secouriste au DEA. Cette formation pourrait se donner au sein de notre établissement, par groupe de 12 personnes maximum. Sa durée est de 6 heures et son coût de 654 euros.

Questions

Remarques

2. Recherches en matière de BET lors de l'exécution du travail

Devis pour le contrôle des dévidoirs

Monsieur Austen (nu-swift) nous a envoyé un devis pour le contrôle des extincteurs. Le travail de nu-swift se limitera au démontage du tuyau et à la vérification de l'appareil. A notre charge, resteront le contrôle du débit et le contrôle de la pression.

Par dévidoir et par hydrant, nu-swift nous propose 27,71€ et 8.33€, + 21% TVA. Puisque nous avons 22 appareils, nous paierons 794€.

3. Risques dépiétés

Site de Tournai

Prévoir la visite du service d'incendie de Tournai.

Il est impératif de réaliser les tâches suivantes :

- Visites des bâtiments par le service d'incendie de Tournai
- Réalisation des contrôles des installations électriques
- Réalisation des contrôles du matériel de détection d'incendie
- Terminer la cloison Rf qui sépare le local chaudière de la salle du Bar-Archi.

Site d'Outremeuse

Le rapport des pompiers ne tardera pas.

En ce qui concerne les bâtiments de l'ESA visités (b11, b12, b13 et b14), d'une manière générale, la prévention est bonne. Il s'agit toutefois de demander de se préparer à palier à quelques déficiences

1. Nous devons demander des certificats aux placeurs de portes coupe-feu car quelques unes d'entre-elles ne sont pas pourvues du cachet qui les certifie.
2. Nous devons prévoir l'extension de l'extinction automatique sur l'ensemble du bloc feu de la hotte dans les cuisines. Des pictogrammes ad-hoc doivent être apposés et nous devons aussi vérifier aussi la fonction des boutons « coup de poing » !
3. Les plans des bâtiments doivent être orientés pour une lecture aisée et une visualisation facile de la disposition des locaux.
4. Les circulations verticales doivent être dégagées et l'efficacité des compartimentages doit être étendue au désencombrement des locaux qui jouxtent les circulations verticales et qui n'en sont pas séparés par des portes coupe-feu.
5. Une détection « gaz » doit être placée dans le local chaudière du b12 (1er étage).

En ce qui concerne les bâtiments de l'ISA, la prévention est « pratiquement » inexistante.

1. Nous devons demander des certificats aux placeurs de portes coupe-feu car quelques unes d'entre elles ne sont pas pourvues du cachet qui les certifie.
2. Les resserrages demandés il y a 5 ans dans les locaux des chaudières ne sont pas réalisés.
3. Les caves sont trop encombrées et la charge en combustibles y est trop importante.
4. Les circulations verticales sont encombrées et la charge en combustibles y est fort importante.
5. Des portes Rf sont endommagées et/ou n'ont plus de système de fermeture automatique..
6. La charge en combustibles dans l'atelier de 2ème est beaucoup trop importante et la détection automatique supplémentaire et demandée il y a 5 ans n'a pas été réalisée.
7. Des étudiants utilisent encore des bombes de peinture à l'intérieur de l'atelier de bac2.

4. Synthèse des accidents du travail

Analyse des fiches d'accidents du travail et des rapports

Localisation des accidents

Causes et mesures de prévention

Évolution de la fréquence et de la gravité des accidents

L'endroit, les causes et les mesures de prévention pour les accidents du travail survenus aux travailleurs qui ne sont pas des travailleurs de l'employeur, mais à l'égard desquels ce dernier avait la qualité de:

1. soit employeur dans l'établissement duquel ces travailleurs venaient exercer des activités en tant que travailleurs d'entreprises extérieures;
2. soit utilisateur;

3. soit maître d'œuvre chargé de l'exécution pour qui ces travailleurs exécutaient des travaux en tant que travailleurs d'entrepreneurs ou de sous-traitants de ce maître d'œuvre.

5. Mesures de prévention prises.

Surveillance de la santé - liste du personnel

J'encourage les directions à profiter de ce début d'année afin de corriger les listes du personnel et de préciser qui de nos collègues est soumis aux risques.

Ces listes doivent aussi être envoyées aux SEPPT respectifs.

6. PGP et PAA

Le bien-être est recherché par des mesures qui ont trait à :

- 1° la sécurité du travail;
- 2° la protection de la santé du travailleur au travail;
- 3° la charge psychosociale occasionnée par le travail, dont, notamment, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail;
- 4° l'ergonomie;
- 5° l'hygiène du travail;
- 6° l'embellissement des lieux de travail;
- 7° les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement, pour ce qui concerne leur influence sur les points 1° à 6°.

Les plans font partie du système dynamique de la gestion des risques (SDGR).

PGP

| Dangers | Évaluation des risques | Mesures de prévention | Objectifs prioritaires | Activités à effectuer et missions à accomplir | Moyens organisationnels et financiers |
|----------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------|---|---------------------------------------|
| Sécurité | DEA | | | Achat du matériel Formation des secouristes au DEA | |
| Santé | Assuétudes chez les étudiants | | | Plan « drogue » | |
| Charge psychosociale | Évaluation du travail | | | | |
| Ergonomie | Analyse au service technique | | | Utilisation de la méthode DEPARIS avec l'aide du Cési | |
| Hygiène | | | | | |

| | | | | | |
|--|---------|--|--|--|--|
| Embellissement des lieux de travail | REBA | | | | |
| Mesures prises en matière d'environnement | déchets | | | | |

PAA 2009

| | DOMAINES | | ACTIONS | RESPONSABLES | PRÉAVIS |
|----|-------------------------------------|--|---|---------------------------------|-----------|
| 1 | Sécurité | Secouristes DEA | Formation | SIPPT et SEPPT | relance |
| 2 | Sécurité | Prévention incendie | affichages de sécurité dans les bâtiments | SIPPT, M. MABILLE et directions | En cours |
| 3 | Sécurité | Prévention incendie | Exercice d'évacuation | Directions | Automne |
| 4 | Sécurité | Prévention incendie | Resserrage (passages de câbles) dans les compartiments Rf | Directions | Archi |
| 5 | Sécurité | Machines dangereuses dans l'atelier « Design » | Information, formation Réalisation des affiches qui informent les utilisateurs des dangers et de l'utilisation des EPI | SIPPT, M. MABILLE | relance |
| 6 | Ergonomie | Service technique | Étude en vue de déterminer notamment les causes des accidents de travail | Direction et SEPPT | À l'étude |
| 7 | Santé | Atelier « peinture » | Analyse des concentrations de vapeurs de solvants dans l'atelier « peinture » | Directions, SIPPT et SEPPT | En cours |
| 8 | Santé | Inventaire Asbeste | | Directions, SIPPT et SEPPT | En cours |
| 9 | Charge psychosociale | Personne de confiance | Formation de la personne de confiance | Directions, SIPPT et SEPPT | Fait |
| 10 | Embellissement des lieux de travail | Local des techniciennes de surfaces | Aménagement du nouveau local | Directions | En cours |
| 11 | Santé | Boîtes de secours | Placement de nouvelles boîtes de secours dans les ateliers de l'ESA | Direction et SEPPT | relance |
| 12 | Hygiène | WC | Placement de patères | Directions | |
| 13 | Sécurité et hygiène | WC | Remplacement de certains systèmes de fermeture de WC | Directions | Fait |
| 14 | Sécurité | Entrée du site | Refixer la pierre de la guérite | Directions | Fait |
| 15 | Sécurité | Atelier « Gravure » | Ajustement de la porte d'entrée | Directions | Fait |

| | | | | | |
|----|-------------------------------------|--------------------|---|------------------------------------|-----------|
| 16 | Embellissement des lieux de travail | | Remplacement des vannes thermostatiques | Directions | |
| 17 | Sécurité | Atelier « Design » | Mise en place d'une nouvelle circulation dans l'atelier | Monsieur Vandeekeere et Directions | Terminé |
| 18 | Embellissement des lieux de travail | CROA céramique | Réfections des plafonds (local solvants) | Directions | A l'étude |

7. Commentaire sur les modifications apportées aux documents suivants:

7.1. L'organigramme

Néant

7.2. Les autorisations d'exploitation et les conditions d'exploitation imposées

7.2.1. Permis d'environnement

Des informations à propos du permis d'environnement ont été prises à la Région Wallonne pour les deux sites de l'ISA. Ce sont Monsieur Roseau (065.32.82.00, etienne.roseau@spw.wallonie.be) et Madame Denis (04.224.57.54) qui s'occuperont à nous aider à la rédaction des documents, respectivement pour le site de Tournai et d'Outremeuse.

Nous devons demander un permis pour les chaudières et les citernes destinées au stockage de mazout.

Les informations en possession du SIPPT sont les suivantes.

Pour le site de Tournai:

Chapelle

Chaudière Chapelle: 215-700 kW, pression de la vapeur: 110g ou 0.1 kP/cm² (unité inconnue !!!)

Citerne: 6750 l.

Ferme

Chaudière: 67 kW

Citerne: 6700 l.

Far West

Chaudière: 121 kW

Citerne: 5000 l enterrée.

Pour le site de Liège:

Bâtiment A2

Chaudière: 106-278 kW.

Bâtiment A4

Chaudière: 46-117 kW.

Le numéro de rubrique est le 40.30.04.01.

Il semble toutefois que nous bâtiments soient de classe 3, ce qui ne demande qu'une déclaration à la commune sur laquelle se trouvent les bâtiments (annexe IX).

Les documents sont en ma disposition.

7.3. Les rapports de la délégation du Comité chargée de rechercher les causes d'un accident, d'un incident ou d'une intoxication grave

Néant

7.4. Les attestations, procès-verbaux et rapports délivrés par les organismes agréés

Néant

7.5. Les suggestions faites par le service d'incendie compétent

Néant

Le 16 novembre 2009

Georges Mabile

Conseiller en prévention Niveau 1